

Préambule

A l'occasion de la **Journée internationale des professeurs de français (JIPF) 2024**, parrainée par S.E. Madame Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie, la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF) de l'OIF lance un concours intitulé « **Ma solution de champion(ne)** ». Ce concours vise à valoriser les stratégies et outils des enseignant(e)s face aux défis rencontrés dans l'enseignement du français.



Qui sommes-nous

La Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF)

Dans le cadre de la Programmation 2023-2027 de l'OIF, le Projet 2 « La langue française, langue d'enseignement et d'apprentissage » est piloté par la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français décentralisée à Djibouti. Les actions de ce projet sont déployées en étroite collaboration avec le Centre régional francophone pour l'Afrique (CREFA) avec l'appui et l'expertise du Centre régional francophone pour l'Asie-Pacifique (CREFAP) et le Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale (CREFECO).

Associés à la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF), les Centres régionaux francophones (CREF) sont un dispositif de l'Organisation internationale de la Francophonie fédérant et facilitant la coopération et les échanges entre les acteurs régionaux, nationaux et locaux agissant dans l'enseignement du et en français.

Cette initiative qui a été expérimentée pour la première fois en 1993 en Asie-Pacifique (CREFAP), a été étendue en 2005 à l'Europe centrale et orientale (CREFECO) et, à partir de 2021, en Afrique et Moyen Orient (CREFA).

Les activités des CREF se concentrent autour de trois grands domaines :

- Le soutien aux politiques linguistiques et de formation des enseignant(e)s de et en français ;
- L'appui à la conception et à la diffusion de ressources éducatives libres et contextualisées pour l'enseignement du et en français ;
- Le soutien aux activités extra-scolaires pour la promotion du français, du vivre-ensemble et du français langue de l'emploi et de l'entrepreneuriat.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Objectifs du concours

Ce concours vise à valoriser le métier d'enseignant(e) de français en mettant en lumière les stratégies, les outils et les astuces que les enseignant(e)s mettent en œuvre pour faire face aux défis de l'enseignement du français. Ces défis peuvent par exemple être liés aux classes à grands effectifs, à l'inclusion d'élèves aux besoins spécifiques, au manque de motivation ou de matériel, etc. Ce concours intitulé « **Ma solution de champion(ne)** » s'aligne avec le thème de la JIPF 2024 : « Toutes championnes, tous champions, porteurs de la flamme francophone ».

Article 2 : Conditions de participation au concours

Ce concours est ouvert à tou(te)s les enseignant(e)s de français issu(e)s de l'un des 93 États ou gouvernements membres de la Francophonie.

Les candidatures sont admises jusqu'au 15 novembre 2024 à 23h59, heure de Paris.

La participation au concours est gratuite et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participant(e)s.

Une seule participation par personne est autorisée.

Tout manquement aux conditions de participation énoncées dans ce règlement entraînera l'annulation de la candidature de la personne concernée.

Article 3 : Déroulement du concours

Chaque participant(e) devra télécharger [ce modèle de présentation](#) et le remplir (avec Adobe Acrobat) en renseignant : le problème identifié en classe de français, sa solution et les informations personnelles suivantes : nom, prénom, âge, nationalité, établissement et pays d'enseignement.

Les inscriptions et la soumission des candidatures se feront exclusivement via ce lien : <https://forms.gle/DANA758k4XAAifEs5>.

Le concours se déroulera selon le calendrier suivant :

- **5 novembre 2024** : lancement du concours et ouverture des inscriptions;
- **15 novembre 2024 à 23h59, heure de Paris**: date limite d'inscription et de soumission des candidatures ;
- **20 novembre 2024** : délibération du jury composé de 3 expert(e)s et d'un(e) membre de la DEAF ;
- **21 novembre 2024** : annonce des résultats par l'OIF et information des lauréat(e)s par courriel.

Pour des questions ou des informations complémentaires, les candidat(e)s pourront contacter le comité d'organisation du concours par courriel : concours.jipf2024@gmail.com.

Article 4 : Contenus des présentations écrites

Les participant(e)s devront faire une présentation écrite d'un problème identifié en classe de français et en proposer une solution.

Le format de la présentation est le suivant :

- Format : Document PDF ;
- Informations requises : nom, prénom, âge, nationalité, établissement, pays, description du problème (325 caractères maximum) et solution proposée (1250 caractères maximum).

Article 5 : Critères de sélection

Les productions seront évaluées selon les critères suivants :

- Respect du thème du concours ;
- Caractère innovant et originalité de la présentation ;
- Pertinence du problème présenté et de la solution trouvée ;
- Qualité de la langue (morphosyntaxe correcte, lexique approprié, clarté de l'expression...) ;
- Respect de la trame ;
- Transférabilité de l'astuce.

Article 6 : Lots à gagner

Les participant(e)s ont la possibilité de gagner plusieurs lots :

- **1er prix** : Participation au Congrès mondial de la FIPF en juillet 2025 à Besançon en France (prise en charge du voyage, de l'hébergement et de l'inscription au Congrès) ;
- **Du 2e au 4e prix** : Participation à une formation en lien avec le MOOC/CLOM « Didactique du FLE dans une perspective francophone » de l'Université de Genève et de l'OIF en février 2025 à l'Université de Genève en Suisse (prise en charge du voyage, de l'hébergement et de la formation) ;
- **Du 5e au 10e prix** : Un sac à dos pédagogique conçu par l'OIF et le CAVILAM.

Article 7 : Jury

Le jury est constitué de trois expert(e)s ayant une expérience avérée en didactique du français et en pédagogie et d'un(e) membre de la DEAF de l'OIF.

Article 8 : Protection des données à caractère personnel

Les participant(e)s acceptent que l'OIF collecte, traite et divulgue les informations qui leur sont relatives dans le cadre de bases de données informatiques, et renoncent à toute réclamation contre l'OIF de ce chef.

L'OIF s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données dont elle dispose. Ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une utilisation détournée ou d'un acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées.

Article 9 : Engagements des candidat(e)s

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière, sans aucune réserve, du présent règlement dans son intégralité, lequel a valeur de contrat entre le comité d'organisation et les participant(e)s.

Chaque candidat(e) certifie qu'il/elle est l'auteur(e) de la présentation qu'il/elle envoie.

Le/la participant(e) garantit aux organisateurs que sa présentation est originale et ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle et du droit à l'image.

Les lauréat(e)s autorisent expressément l'OIF à utiliser leur(s) nom(s), prénoms et adresses à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des lauréats sur le site Internet de l'OIF et de ses partenaires.

Article 10 : Dispositions finales

L'OIF contactera uniquement par courriel électronique les gagnant(e)s et les informera de leur prix et des modalités de perception de ceux-ci.

Les participant(e)s comprennent que ce concours ne les lie d'aucune manière à l'OIF.

L'OIF se donne le droit de suspendre, de modifier, de prolonger, d'écourter, ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité ne soit engagée si une contrainte l'y oblige. Dans l'une de ces hypothèses, aucun dédommagement ne saurait être demandé par les participant(e)s.

Annexe : Grille d'évaluation

| Critères | Note globale |
|--|---------------------|
| Respect du thème du concours <i>Le contenu produit correspond au thème du concours : « Ma solution de champion(ne) »</i> | 20 points |
| Capacité à présenter des faits <i>Le problème présenté et la solution trouvée pour y remédier sont pertinents et innovants.</i> | 20 points |
| Caractère innovant et originalité <i>Le contenu montre une approche pédagogique repensée, inclusive, ludique, accessible et stimulante pour tout(e)s</i> | 10 points |
| Qualité de la langue <i>Morphosyntaxe correcte, lexique adaptée, clarté de l'expression</i> | 20 points |
| Respect de la trame <i>La trame fournie est respectée.</i> | 10 points |
| Transférabilité de l'astuce <i>La solution doit être simple, adaptable, accessible et applicable dans divers contextes pédagogiques</i> | 20 points |
| TOTAL | / 100 points |